

## ARRÊTÉ 2026-ÉLE-SANTÉ-03

### PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE B DES PERSONNELS AU CONSEIL DE GESTION DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR) DE SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

#### La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** les statuts de l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Santé de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2025 par laquelle Madame Karine Bergès a été élue à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le calendrier électoral pour le renouvellement partiel des représentants du collège B des personnels au Conseil de gestion de l'UFR de Santé de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'arrêté portant modalités d'organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentants du collège B des personnels au Conseil de gestion de l'UFR de Santé de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'avis du comité électoral consultatif ;



### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Sont déclarées recevables pour l'élection partielle des représentants du collège B des personnels au conseil de gestion de l'UFR de Santé de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), organisées du mardi 16 juin 2026 à partir de 10h00 au mercredi 17 juin 2026 à 16h00 les candidatures suivantes :

Collège	<b>B</b>
Nom de la liste	Engagés demain pour la Faculté de Santé

#### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage sur les campus de l'Université, ainsi que par une mise en ligne sur la page internet dédiée aux élections sur le site de la composante.

*Fait à Créteil, le 9 juin 2026*

La Présidente de l'Université



**Karine BERGÈS**